



ETUDE SUR L'APPROPRIATION DU
CPF PAR LES ENTREPRISES, LES
SALARIES ET LES DEMANDEURS
D'EMPLOI DANS LE SECTEUR
ALIMENTAIRE

*Synthèse – Mobilisation du CPF par
les branches de **l'alimentation de
détail***

21 juin 2017 - Réf. : 1706.1

Etude sur l'appropriation du CPF dans le secteur alimentaire

Préambule : Rappel des conclusions globales de l'étude

► Une connaissance du dispositif CPF qui reste limitée

- Un manque de connaissance qui **freine le recours au CPF**, les actifs n'ayant pas encore le réflexe CPF pour leur formation
- Une insuffisance de connaissance qui reste d'ailleurs présente **même auprès de personnes ayant eu recours au CPF**.

► Un dispositif davantage mobilisé par les cadres et ingénieurs et moins pas les ouvriers

- Les **niveaux de qualifications les plus élevés** ayant une plus grande facilité d'accès à l'information et de compréhension des dispositifs

► De fait, un dispositif considéré par la majorité comme complexe

- De difficultés évoquées de compréhension :
 - de fonctionnement du compte sur Internet
 - du fonctionnement des listes
 - des modalités de financements et prise en charge des frais annexes
 - des procédures à suivre (et notamment, la complexité des dossiers à monter)

► Ainsi le constat de l'importance majeure du rôle des entreprises et des acteurs de l'emploi pour informer et accompagner les bénéficiaires

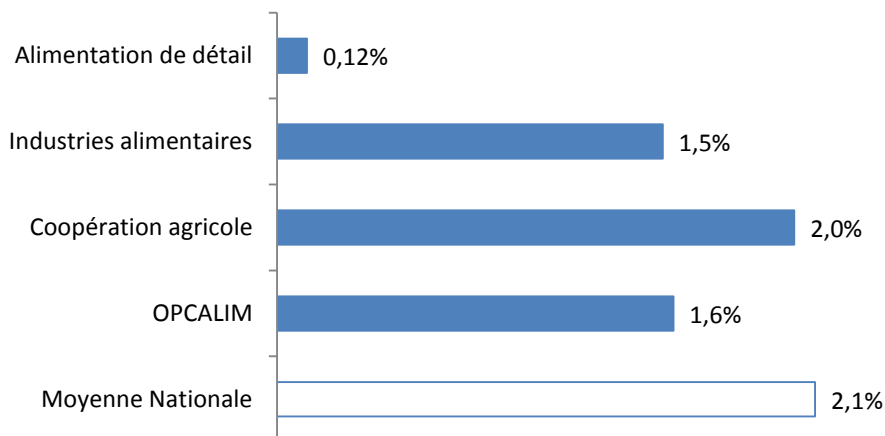
- L'employeur est le canal prépondérant de sensibilisation et d'information sur le dispositif pour le salarié ; les acteurs de l'emploi (APEC, APECITA, Pôle Emploi, CEP) jouent ce rôle pour les demandeurs d'emploi.
- Ils sont le plus fréquemment à l'origine de la mobilisation du CPF. Leur rôle d'accompagnement peut aller jusqu'aux démarches nécessaires pour monter un dossier CPF.
- Ainsi il apparaît influence importante de la taille de l'entreprise dans la mobilisation du CPF : les salariés des grandes entreprises partent plus facilement en formation via le CPF que ceux des TPE.

Constituées de petites entreprises, l'alimentation de détail n'est ainsi pas très bien positionnée en matière d'accès au CPF

► Un taux de recours au CPF qui reste ainsi dans l'alimentation de détail inférieur aux moyennes nationales

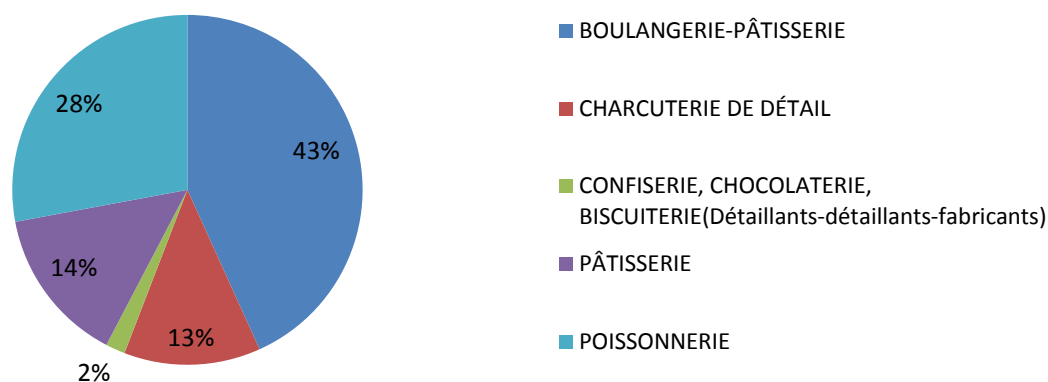
- Avec un taux de seulement 0,12%, l'alimentation de détail est de loin le pôle qui utilise le moins le CPF, c'est-à-dire qu'un salarié sur 833 a accédé au CPF en 2016, contre 1/62 au sein du secteur alimentaire.

Taux de recours par famille



► Les salariés de certaines branches de l'alimentation de détail ont cependant davantage recouru au CPF

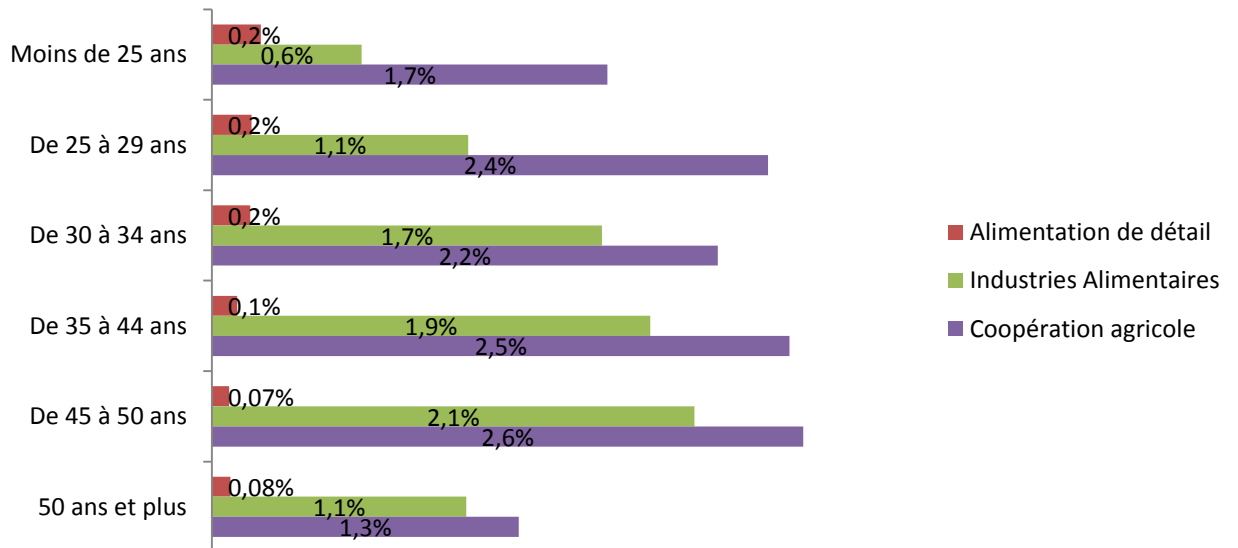
Mobilisation du CPF par les branches de l'alimentation de détail



De même le profil du salarié a une forte influence sur sa probabilité de recourir au CPF

- ▶ Contrairement aux autres familles du secteur alimentaire, le taux de recours décroît avec l'âge dans l'alimentation de détail.

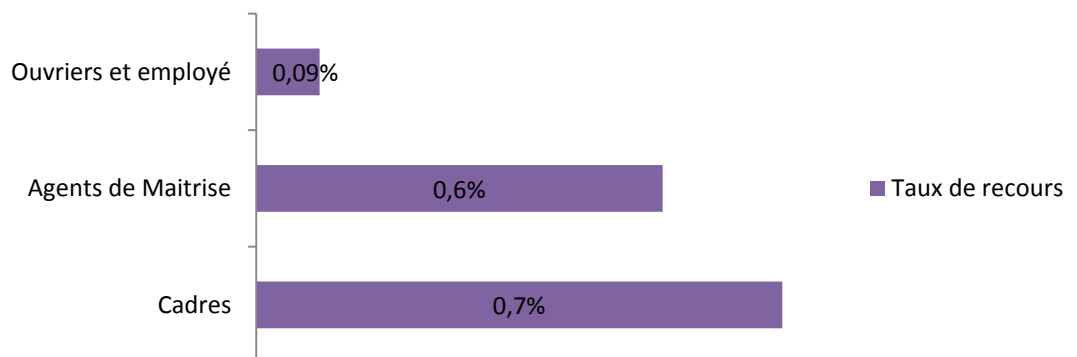
Taux de recours par catégorie d'âge et par secteur



- ▶ Les cadres sont ceux qui ont le plus recours au CPF, dans l'alimentation de détail comme ailleurs

- Pour mémoire, ils représentent 3% des salariés du pôle environ

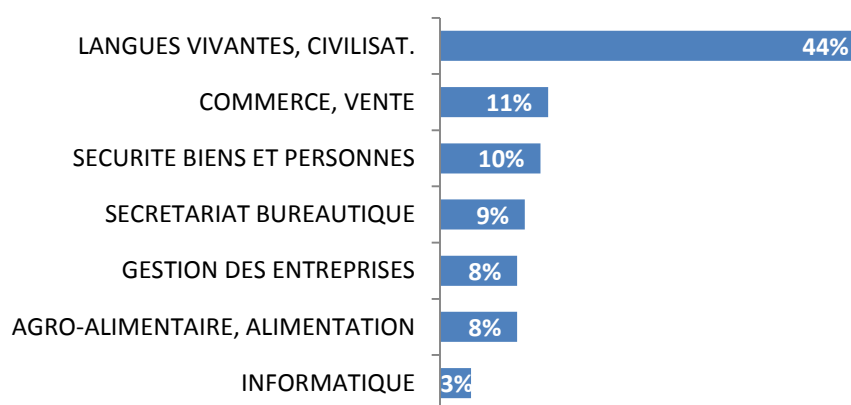
Taux de recours par CSP dans l'alimentation de détail



Comme dans les autres familles du secteur alimentaire, les langues arrivent en tête dans l'alimentation de détail

- Les formations en commerce, vente et en sécurité des biens & personnes occupent la deuxième et troisième place parmi les formations les plus suivies

Formations les plus suivies au sein de l'alimentation de détail



- Certaines branches de l'alimentation de détail s'écartent cependant de cette première thématique ; par exemple la pâtisserie place en premier les formations cœurs de métier.

Branche	Thématique de formation la plus fréquente	% de cette thématique dans la branche
BOULANGERIE-PÂTISSERIE	COMMERCE, VENTE	25%
BOULANGERIE-PÂTISSERIE	SECURITE BIENS ET PERSONNES	25%
CHARCUTERIE DE DÉTAIL	LANGUES VIVANTES	71%
PÂTISSERIE	AGRO-ALIMENTAIRE, ALIMENTATION	31%
POISSONNERIE	LANGUES VIVANTES	77%

Nota : la boulangerie pâtisserie présente deux premières thématiques ex aequo. La branche CONFISERIE, CHOCOLATERIE, BISCUITERIE(Détaillants-détaillants-fabricants) n'a pas un nombre suffisant de CPF pour permettre d'établir des statistiques représentatives.